

REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA DROME
ARRONDISSEMENT DE DIE

=====

SYNDICAT DES EAUX SMPAS

=====

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

=====

Nombre de membres dont le Conseil doit être composé : 28
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 27

Le dix mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Aouste sur Sye, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales

Date de convocation : 03 mars 2025

MEMBRES TITULAIRES PRESENTS : Jean-Philippe ROCHE, Gilles MAGNON, Fabien SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurent SAYN, Hélène SYLVESTRE, Christian GENCEL, Jean-Michel DEFFAISE, Jean-François LEMERY, Dominique BENNEGENT, Patricia PUC, Bernard PUC, Frédéric TEYSSOT, Jean-Paul CHAIRON, Cédric FERMOND, Karine POIREE, Denise GUION, Karine OTTOGALLI-GILLES, Damien MARCHE, Benoît CATIL, Bérangère DRIAY, Simon THOME.

MEMBRES SUPPLEANTS PRESENTS : Christian LEZARME, Jean-Paul DEVILLE, Manuel GASCOIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BERNA

Objet : Affectation des résultats 2024 - budget 61100 (Budget général / Eau)

N°2025-03-10-03

Monsieur le Président remet au Conseil Syndical le tableau ci-dessous :

Les membres de l'assemblée viennent d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 293 622.08 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 212 967.81 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (001) de la section d'investissement de : 163 955.64 €

Un solde d'exécution (002) de la section de fonctionnement de : 145 061.41 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0.00 €

En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0.00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 358 029.22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le tableau ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Conformément au registre des délibérations
Mirabel et Blacons, le 11 mars 2025

Gilles MAGNON

Acte certifié exécutoire suite à la transmission en Préfecture le : 13 mars 2025.
et publication le :
Le Président,



Le dix mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures, le comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie d'Availles sur l'Yze, sous la Présidence de Monsieur Gilles MAGNON, en séance ordinaire conformément aux articles L.1121-10 à L.1121-15 du Code des collectivités territoriales.

Date de convocation : 09 mars 2025

MEMBRES YULIAIRES PRÉSENTS : M. Philippe ROCHE, Gilles MAGNON, Fabrice SYLVAIN, Frédéric TRON, Philippe BERNA, François BROCARD, Laurent SARY, Hélène SYLVESTRE, Christian GENCHEL, Jean-Michel DÉPFAISSE, Jean-François LEMERY, Dominique BÉNIGENT, Frédéric PUC, Bernard RUC, Frédéric LEYSOT, Jean-Paul CHAIRON, Cédric FERMOND, Karine POIRET, Bénédicte GUYON, Karine OTTOGALE-GILLES, Damien MARCHÉ, Benoît CATIL, Béatrice DRAY, Simon THOMÉ.

MEMBRES SUPPLÉANT PRÉSENTS : Christian LEZARME, Jean-Paul DEVILLE, Martial GASCION.
Secrétaire de séance : Philippe BERNA

Objet : Affectation des résultats 2024 - budget 2024 (budget général / Eau)
N°2025-03-10-03

Monsieur le Président remet au Conseil syndical le tableau ci-dessous :
Les membres de l'assemblée viennent à l'ordre les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :
Pour Rappel : Excédent reporté de la section investissement de l'année antérieure : 299 622,08 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 212 987,81 €

Solde d'exécution :
Un solde d'exécution [001] de la section d'investissement de : 253 922,64 €
Un solde d'exécution [002] de la section de fonctionnement de : 243 062,41 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :
En dépenses pour un montant de : 0,00 €
En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit être l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans le compte de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 2024 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1008) : 0,00 €

Tableau 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 328 029,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve à l'unanimité le tableau ci-dessus.

Fort et légal les jours, mois et an que dessus.